

**PAGE 1**

- ♦ Vers la mise en place d'un Observatoire sur le climat des affaires
- ♦ Nouvel engagement mondial contre la crise de l'emploi

**PAGE 2**

- ♦ Nouveau report de la signature des APE
- ♦ Propriété industrielle et opportunités d'affaire

**PAGE 3**

- ♦ Banque Mondiale: Étude sur le système fiscal burkinabé
- ♦ 7ème rapport de l'OPA: les tracasseries routières persistent
- ♦ MTSS: Une vision sectorielle de la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail

**PAGE 4**

- ♦ Séminaire de sensibilisation des établissements financiers sur les enjeux de la protection des données personnelles
- ♦ Prix Qualité UEMOA: Une Mission d'étude au Patronat
- ♦ Prix de Mérite 2009: vers la sélection des lauréats

**PAGE 5**

- ♦ Le dialogue social au chevet de la formation professionnelle
- ♦ Projet LUTRENA: Un partage de bonnes pratiques au service de la lutte contre la traite des enfants en Afrique
- ♦ FIAB: Bientôt les JAAL 2009

**PAGE 6**

- ♦ UNEEPL: Vers un cahier des charges plus favorable aux établissements privés d'enseignement supérieur
- ♦ Le CNPB à la tête des Employeurs Africains

## Climat des affaires: vers la mise en place d'un Observatoire

La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) a organisé le jeudi 02 juillet 2009, un atelier de validation de l'étude de mise en œuvre de l'Observatoire sur le Climat des Affaires



res et des PME. C'est depuis 2007, lors de la rencontre Gouvernement/ Secteur Privé que la recommandation avait été faite de créer un Observatoire sur le climat des affaires. C'est pour jeter les bases d'un tel dispositif que la Maison de l'Entreprise a commandité une étude

pour voir la faisabilité et l'utilité de l'Observatoire d'une part, et d'autre part proposer le format qu'il pourrait prendre. L'objectif de cette rencontre était de présenter l'étude aux participants et de recueillir leurs vues aux fins de l'améliorer.

L'étude a fait ressortir la pertinence et la nécessité de l'Observatoire dans notre contexte économique marqué

par une volonté manifeste d'amélioration du climat des affaires. La mission principale de l'Observatoire sera d'apporter à tous les publics (décideurs, opérateurs économiques, institutions internationales, médias...) la synthèse des meilleures informations disponibles sur

l'environnement des affaires et des PME au Burkina.

A ce titre, il collectera et traitera les données pertinentes, sur le climat des affaires et élaborera les documents y relatifs.

Les consultants ont proposé que l'Observatoire soit ancré à la Maison de l'Entreprise, tout en gardant une autonomie organisationnelle vis-à-vis de celle-ci.

Un comité de pilotage qui aura pour tâche d'assurer le bon fonctionnement de l'Observatoire sera mis en place.

Un consensus unanime s'est dégagé des discussions quant à la nécessité de l'Observatoire. Cependant, la composition du comité de pilotage a été fortement discutée. Un aspect important sur lequel le futur l'Observatoire devra insister, c'est la communication. Ceci afin de s'assurer de la collaboration franche du secteur privé, notamment lors de la phase de collecte des données.

**« il collectera et traitera les données pertinentes, sur le climat des affaires »**



## OIT: Nouvel engagement mondial contre la crise de l'emploi

Les employeurs, les syndicats et les gouvernements ont conclu un accord historique mondial sur les mesures visant à promouvoir l'emploi et les entreprises à l'heure de la reprise économique.

Il s'agit du pacte mondial pour l'emploi qui a été adopté le 19 juin dernier par la conférence de l'OIT.

Le Pacte mondial pour l'emploi propose une série de mesures en réponse à la crise, que les pays peuvent adapter à leur situation et à leurs besoins spécifiques. Le pacte encourage les

mesures pour maintenir les travailleurs dans leur emploi,



soutenir les entreprises et accélérer la création d'emplois et la reprise du marché du travail. Il souligne l'importance des politiques qui soutiennent la survie

des entreprises, l'entrepreneuriat, les investissements et rappelle le rôle positif que peut jouer l'emploi rural dans la résorption de la crise de l'emploi.

Le défi pour l'OIT et ses mandants sera de transposer ces idées dans la pratique afin de traduire véritablement cet accord en davantage d'emplois dans tous les pays.

Pour ce qui est du continent africain, il est prévu l'organisation d'un symposium au Burkina Faso pour réfléchir aux voies et moyens de rendre opérationnel le pacte mondial sur l'emploi en Afrique.

## Accords de Partenariat Economique



La définition conjointe d'un programme de développement de la zone CEDEAO et la négociation de son financement par l'Union Européenne;

La définition des conditions d'accès aux marchés ;

La rédaction des textes de l'APE.

Concernant la formulation des programmes de développement, les projets nationaux ont été transmis à la CEDEAO, qui va se charger de les consolider. Le princi-

ture plus large dans un délai moins long, de l'ordre de 80% sur 15 ans.

Concernant la rédaction des textes de l'accord, la région Afrique de l'ouest a élaboré un projet de texte qu'elle a présenté à la partie européenne et des discussions sont en cours sur le contenu.

Ce qu'il faut souligner c'est que les négociations avancent et que nos négociateurs sont conscients de la dimension développement que doit avoir les APE. Ils ont

d'ailleurs reçu des recommandations dans ce sens lors de réunion du Comité Ministériel de Suivi (CMS) le 15 mai 2009.

Les membres de la Commission APE ont émis des inquiétudes quant à la signature des accords avant la date butoir du 30 juin, au regard des points de divergences subsistants.

A l'heure actuelle, on fait le constat que les APE n'ont pas été signés. Lors de la réunion du 17 juin, à Bruxelles, les négociateurs en chef des deux régions ont pris la décision conjointe de reporter la signature de l'APE au 31 octobre 2009 au plus tard.

La Commission Nationale Chargée du Suivi des Négociations de l'APE s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin 2009, à la

salle de conférence du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat. L'objectif de la rencontre était de mettre tous les membres de la Commission au même niveau d'information en ce qui concerne l'évolution actuelle des négociations.

En février 2007, lors de la réunion des négociateurs en chefs, trois (03) conditions essentielles avaient été posées pour la signature des APE :

### Nouveau Report de la signature

pal point de divergence avec l'Union Européenne réside au niveau du financement. Les européens estiment que le Fond Européen de Développement (FED) peut servir au financement de ces Programmes, alors que les pays de la CEDEAO souhaitent la création d'un Fonds APE.

Concernant les conditions d'accès aux marchés, la partie Ouest -africaine a fait une proposition d'offre qui correspond à un taux de libéralisation de 60% sur 25 ans, mais qui a été jugée insuffisante par les Européens qui souhaitent une ouver-

## Propriété industrielle: Opportunité d'affaires?



La salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso a servi de cadre, le mercredi 15 juillet à un atelier sur le droit de la propriété industrielle, initié par la Chambre avec l'appui technique de la Direction Nationale de la Propriété Industrielle.

Le titulaire d'une oeuvre peut procéder à son enregistrement auprès du service compétent. En Afrique, il s'agit de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) qui est un organisme inter-gouvernemental basé à Yaoundé au Cameroun, chargé de délivrer les titres de protection dans ses 16 pays membres.

Le titre de propriété confère à son détenteur le droit de s'op-

poser à l'exploitation de l'objet protégé sans autorisation et, en conséquence, le droit de fixer les conditions, notamment financières, auxquelles l'autorisation est



Vue des participants

subordonnée. Cependant, il faut noter que la protection conférée par le titre est limitée spatialement aux territoires couverts par l'organisme auprès duquel l'enregistrement a eu lieu. La protection est aussi limitée dans le temps. A l'expiration donc de ce délai, l'oeuvre tombe dans le domaine public, c'est-à-dire peut

être exploitée par une tierce personne sans autorisation préalable du détenteur du titre.

A en croire les exposants, beaucoup de titres de propriété sont tombés dans le droit commun et pourraient par conséquent constituer des opportunités d'affaires pour nos opérateurs économiques, qui n'auront plus besoin d'acquiescer de licence pour leurs exploitations.

Il faut noter que la protection est primordiale car on ne peut véritablement parler de contrefaçon que si l'oeuvre fait l'objet de protection par un titre.

Les exposants ont donc invité les entreprises à prendre en compte dans leurs projets de développement, les questions de la propriété industrielle, pour non seulement protéger le fruit de leur recherche, mais aussi profiter des opportunités par acquisition/vente de licence d'exploitation.



## Banque Mondiale: Etude sur le système fiscal burkinabè

Le mardi 16 juin 2009, à la Maison de l'Entreprise s'est tenue une rencontre d'échanges sur les conclusions de l'étude sur le système fiscal burkinabè.

la Banque Mondiale à travers Foreign Investment Advisory Services (FIAS) a initié une étude sur la fiscalité burkinabè, afin de déceler les failles du système actuel et formuler des recommandations pour améliorer les performances relatives à l'indicateur "paiement des impôts et taxes" de Doing Business.

Cette rencontre a été organisée dans un souci de partage des principales conclusions de cette étude avec les

acteurs du secteur privé.

D'une manière générale, les conclusions des consultants font état d'un système fiscal burkinabè inadapté aux réalités économiques des entreprises, majoritairement constituées de PME. Au delà de la forte pression fiscale qui pèse sur les entreprises formelles et des différentes ponctions à la source, la fiscalité burkinabè brille par sa lourdeur, qui se ressent dans la procédure de paiement des impôts.

Les consultants ont préconisé une refonte du système fiscal actuel qui permettra de:

- mettre en place une fiscalité adaptée au PME,

- réduire le nombre d'impôts par fusion et

regroupement,

- simplifier la procédure de paiement.

Les participants ont vivement salué l'initiative de Doing Business et ont fait des témoignages mettant en évidence la lourdeur du système actuel.

Par ailleurs, certains ont tenu à dénoncer le mode de rémunération des agents des impôts, qui disposeraient d'un fond commun alimenté par un pourcentage des pénalités payées par les contribuables. Cela est de nature à conduire les agents des impôts à induire volontairement les contribuables en erreur pour les pénaliser par la suite.

## 7<sup>ème</sup> rapport de l'OPA: les tracasseries routières persistent



L'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) a présenté les résultats de son septième rapport sur les tracasseries routières. C'était le jeudi 04 juin 2009 à l'Hôtel Indépendance.

Ce rapport qui couvre le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année découle comme

les précédents, des enquêtes réalisées sur trois (03) axes inter-etats qui sont:

Tema-Ouaga, Ouaga-Bamako

Lomé-Ouaga.

Les résultats résumés dans le tableau suivant ont été relevés:

Corridors	Nbre de barrières au 100 km	Frais illicites au 100 km (en FCFA)	Temps perdus au 100 km (en minute)
Tema-Ouaga	2,23	2 518	23
Ouaga-Bamako	3,18	4 823	20
Lomé-Ouaga	2,30	2 094	8

Comparativement au trimestre précédent, on remarque :

Une augmentation du nombre de barrières sur les corridors sauf l'axe Ouagadou-

gou-Bamako, où le nombre de barrières est passé de 37 à 29.

Une baisse des perceptions illicites, exceptée l'axe Ouagadougou-Lomé qui connaît un taux d'augmentation de 23%.

La baisse la plus sensible de faux frais s'observe sur le corridor Ouagadougou-Bamako, mais il faut noter que c'est cet axe qui demeure le plus difficile. On y dénombre le plus de postes de contrôle et de perception illicites.

Comme on le constate, les tracasseries routières persistent et pourraient même s'accroître dans les trimestres à venir du fait de l'application effective du règlement de l'UEMOA sur la charge à l'essieu.

## MTSS : les perspectives d'une vision sectorielle de la lutte contre le VIH/SIDA



Les 17 et 18 Juin 2009, la salle du dialogue social a abrité un atelier de réflexion sur la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail, organisé par le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MTSS). Cette rencontre a réuni pendant deux jours plusieurs personnalités issues du Ministère du travail et des structures intervenant dans le circuit de lutte contre le VIH/SIDA pour réfléchir sur la problématique de cette lutte, considérée dans sa dimension sectorielle. En somme, il s'agissait au cours des travaux, de proposer un cadre et de définir une stratégie qui garantisse au mieux la synergie d'ac-

tion entre l'ensemble des acteurs et de permettre ainsi une meilleure visibilité de la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail.

L'unique allocution qui a marqué la cérémonie d'ouverture a été l'occasion pour Monsieur Arsène Armand HIEN, représentant Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, d'exprimer sa conviction selon laquelle « le VIH/SIDA est aujourd'hui plus que jamais un problème de développement car en s'attaquant au segment le plus actif de la population, il hypothèque la compétitivité des entreprises et compromet gravement les efforts de déve-

loppement de notre pays. »

C'est un tel constat qui a nécessité la tenue de cet atelier dont le but principal, a-t-il souligné, était d'engager une réflexion au plan sectoriel, sur les mesures à proposer en vue de fédérer les actions des intervenants et de faire un plaidoyer pour une mobilisation conséquente des ressources. A cet effet, les travaux de l'atelier ont tenu toutes leurs promesses, à en juger la qualité des échanges et des conclusions, mais ont surtout démontré qu'en matière de lutte contre le VIH/SIDA, notamment en milieu de travail, aucun cadre de concertation n'était de trop.

## Enjeux de la protection des données personnelles dans le secteur financier

Les 09 et 10 juillet 2009, s'est tenu à Ouahigouya, dans la salle de conférence de la Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Nord, un séminaire national de sensibilisation sur « les enjeux de la



La Présidente de la CIL

protection des données personnelles et de la vie privée dans les institutions bancaires, les établissements financiers et d'assurance. »

Organisée par la Commission de l'Informa-

tique et des Libertés (CIL) dans le cadre de sa campagne de sensibilisation initiée au profit des citoyens burkinabè, cette importante rencontre a réuni les professionnels des secteurs financiers, de l'audio visuel, de la presse écrite, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile. L'objectif du séminaire, comme l'a souligné le premier responsable de la CIL, Mme Alimata OUARTARA/DAH, était « d'informer les usagers des secteurs des banques et assurances sur leurs droits en matière de traitement des données personnelles et de rappeler aux acteurs des banques et assurances leurs obligations en cette même matière ».

Une initiative saluée à sa juste valeur par la Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie et des Finan-

ces, chargée du Budget, Madame Marie Thérèse DRABO/KEITA qui a relevé que les NTIC ont engendré de « nouvelles générations de risques, qui ont pour nom : transactions frauduleuses sur les comptes d'autrui et usurpations d'identité en vue d'accéder à des informations personnelles et financières de personnes physiques etc. » Risques face auxquels elle a rappelé le rôle pionnier de notre pays à travers l'adoption en avril 2004 de la loi n°010-2004/AN portant protection des données à caractère personnel et l'institution de la CIL.

Nul doute que ce séminaire a été le cadre de fructueux échanges et pendant 48 heures de travaux, les participants se sont imprégnés du contenu de la loi n° 010-2004/AN et ont pu ainsi mesurer toute la dimension des enjeux d'une protection adéquate des données bancaires personnelles à l'heure où l'informatique offre des possibilités infinies à la cybercriminalité.



## Prix Qualité UEMOA: Une Mission d'étude au Patronat

Le mardi 09 juin 2009 à 16 heures, le Patronat a reçu la visite de Monsieur Olivier CHANTALOU, Directeur conseil du cabinet d'étude ADAPTE, chargé d'une étude par l'UEMOA, assisté de Monsieur Bernard OUOBA, Coordonnateur Technique National du Programme Qualité UEMOA. Cette visite entraine dans le cadre d'une Mission d'étude de l'UEMOA en collaboration avec le Programme qualité Afrique de l'Ouest, destinée à sonder les réalités du terrain en vue de l'organisation d'un prix qualité dans notre pays d'ici la fin de l'année et d'un prix Excellence UEMOA en juin 2010.

De la brève présentation du mécanisme d'attribution du prix faite par Monsieur CHANTALOU, il ressort que le Prix

Qualité a pour référentiel la norme ISO 9001 et comporte quatre niveaux selon les réalités de chaque pays et de chaque entreprise. Le niveau 1 concerne la phase d'engagement de l'entreprise dans la démarche qualité ; le niveau 2 qui porte sur la mise en oeuvre des normes de qualité au sein de l'entreprise ; le troisième niveau permet d'accéder à la certification. Quant au quatrième niveau, c'est celui de l'excellence régionale et il prend en compte les huit principes du management de la qualité à savoir : l'orientation client, le leadership, l'implication du personnel, l'approche processus, le management par approche système, l'amélioration continue, l'approche factuelle pour la prise de décision, et les relations mutuellement

bénéfiques avec les fournisseurs.

Après cette présentation, Monsieur CHANTALOU est revenu sur l'objet de sa visite à travers une kyrielle de questions relatives à des informations pratiques sur le CNPB, à ses attentes quant à l'organisation du Prix qualité dans notre pays, aux types de soutiens nécessaires, aux critères d'attribution du prix, à l'identification des organismes à impliquer, à la part de contribution des entreprises candidates, à l'éventualité d'une implication du politique ainsi qu'aux mesures d'accompagnement. A toutes ces préoccupations, des réponses pertinentes ont été apportées, qui traduisent la volonté du Patronat de s'impliquer pleinement dans la réussite de cette initiative jugée salubre pour une meilleure visibilité des entreprises dans notre pays.

## Prix de Mérite 2009: Vers la sélection des lauréats

C'est en novembre prochain qu'auront lieu les prix de mérite qui récompensent chaque année les acteurs les plus méritants du secteur privé. Cette manifestation qui est à sa 3<sup>ème</sup> édition est organisée par la

Maison de l'Entreprise du Burkina Faso. Les prix sont octroyés par des donateurs qui sont des organisations faîtières ou des structures d'appui travaillant au développement du secteur privé. Il revient donc à chacun d'eux de sélectionner le ou ses lauréats.

A la précédente édition, une trentaine de trophées et d'attestations ont été décernés.

Le Patronat qui a été associé à cette initiative depuis le début, décernera un prix à cette édition.

## Le dialogue social au chevet de la formation professionnelle



Le CNPB a participé du 20 au 24 juin 2009 à Dakar, à un symposium organisé par le Réseau africain des institutions et Fonds de financement de la Formation professionnelle (RAFPRO) sur le thème Dialogue social et Formation Professionnelle. Créée en 2006, le RAFPRO regroupe dix (10) pays dont huit (08)

de l'Afrique de l'Ouest à savoir le Burkina, le Niger, le Togo, le Sénégal, la Guinée Conakry, le Mali, le Tchad et la Centrafrique. A l'issue de leurs travaux, les participants ont adopté la mise en œuvre d'une plateforme de service (PFS) qui est une démarche et un dispositif de réalisation d'une synergie des offres de services des institutions oeuvrant dans la formation Professionnelle et l'insertion des jeunes sur le marché du travail dans les pays membres du RAFPRO.

Pour l'application effective de la PFS, les recommandations ci-après ont été formulées par le Symposium:

le développement d'une coopération entre pays membres du RAFPRO,

l'accompagnement des membres du RAFPRO par les ministres de tutelle dans leur plaidoyer pour la mise en œuvre d'un PFS au plan national et sous régional,

l'intermédiation du RAFPRO auprès des partenaires au développement dans les pays membres pour l'exécution des projets et programmes destinés à la formation professionnelle,

l'organisation de session de formation pour le renforcement des capacités des acteurs clés,

la réalisation d'études pour mesurer l'impact de la mise en œuvre de la plateforme de service sur le développement économique et les politiques d'emplois dans les pays membres du RAFPRO.

## Projet LUTRENA : Un partage de bonnes pratiques au service de la lutte contre la traite des enfants en Afrique

Les 30 et 31 juillet 2009 s'est tenu dans la salle de conférence du Splendid Hôtel un atelier de restitution des bonnes pratiques et des leçons apprises du projet LUTRENA au Burkina Faso. Organisée sous l'égide du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MTSS), cette rencontre traduisait la volonté des responsables du projet de vulgariser les nombreuses expériences et connaissances acquises afin d'insuffler un nouvel élan à la lutte contre la traite des enfants dans notre pays.

Dans son allocution d'ouverture, la Secrétaire Générale du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MTSS), Madame Somkinda TRAORE, a tout d'abord exprimé la reconnaissance de notre pays aux principaux partenaires techniques et financiers avant de situer

la problématique de la lutte contre la traite des enfants au cœur de l'action gouvernementale. En outre, elle a relevé les nombreux acquis enregistrés par le



Projet LUTRENA à travers ses quatorze programmes d'action et souhaité à la suite du Directeur Général du BIT, Monsieur Juan SOMAVIA, que cet engagement traduise davantage la vision d' « un

monde dans lequel personne ne forcera un enfant, garçon ou fille, à travailler au mépris de sa santé, de son épanouissement, de sa possibilité d'accéder plus tard à un travail décent. »

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cet atelier a été le cadre de fructueux échanges d'expériences et de bonnes pratiques et c'est de façon unanime que les participants ont salué cette belle initiative des responsables du Projet LUTRENA. Forts de ces acquis, c'est de nouveaux horizons qui s'ouvrent pour les acteurs du projet qui auront davantage compris que la fin du travail des enfants est non seulement une impérieuse nécessité mais aussi et surtout un objectif à portée de nos mains.

## FIAB: Bientôt la 5<sup>ème</sup> édition des JAAL

Les Journées Agro Alimentaires (JAAL 09) se tiendront cette année du 27 novembre au 06 décembre 2009 sous un thème d'actualité: " Transformer et promouvoir nos produits locaux: quel apport à la résolution de la crise alimentaire".

Les JAAL se veulent un cadre de promotion des produits alimentaires afri-

cains, l'objectif étant de valoriser nos matières premières locales.

La Fédération Nationale des Industries de l'Agro-alimentaire et de Transformation du Burkina (FIAB) qui est l'initiatrice de cette manifestation biennale, entend travailler à créer les conditions permettant aux entreprises agro-alimentaires de faire connaître leurs produits et se

positionner sur le marché national et sous-régional.

Déjà, le Comité d'Organisation de la manifestation s'atèle pour faire de cette édition, une réussite.

Notons qu'une exposition /vente est prévue à la Maison du Peuple durant toute la période des JAAL .

